

# L'enseignement de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage : des mémoires particulières à une histoire partagée

• Gilles Gauvin \*

*Professeur d'histoire-géographie,  
Membre du Comité pour la Mémoire de l'Esclavage*

L'enseignement scolaire se retrouve régulièrement sur la sellette lorsque la nation est confrontée à des problèmes de société. Sécurité routière, incivilité, obésité... Les exemples ne manquent pas de rendre l'Ecole de la République responsable des carences sociales tout en lui donnant parallèlement pour mission de les combler dans les plus brefs délais. Il en est de même pour les conflits autour des enjeux de mémoire. La montée des revendications liées à la question coloniale et à celle de l'esclavage<sup>1</sup> a ainsi contribué à remettre en cause l'enseignement scolaire. Au-delà des poncifs et des coups d'éclat médiatiques, qu'en est-il exactement ? Nous proposons ici un rapide état des lieux sur la question de l'enseignement de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions. Nous verrons alors que cette question n'est pas absente des programmes, mais nous soulignerons les défis qui restent à relever pour que les mémoires qui

**La place accordée dans l'enseignement français à l'histoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions a été jusqu'à présent réduite à l'apprentissage de quelques éléments rappelant que l'abolition a été octroyée par la République en 1848. Alors que les programmes spécifiques des DOM peuvent conduire à la construction d'une histoire autocentrée de ce qui fut une première forme de mondialisation et que les revendications mémorielles liées à la "question noire" s'affirment, il est important que la recherche scientifique et l'Ecole s'attellent à la construction d'une véritable histoire partagée.**

s'affrontent sur le sujet s'apaisent à travers l'écriture d'une véritable histoire partagée.

## Une histoire oubliée par l'Ecole de la République ?

Lors des différentes rencontres entre le Comité pour la Mémoire de l'Esclavage<sup>2</sup> (CPME) et les associations ultramarines, ou plus globalement le grand public, la question de l'enseignement a souvent été au centre des débats. Et les discussions ont toujours été mar-

\* Collège J.-Y. Cousteau  
277 rue des champs  
76320 Caudebec-lès-Elbeuf  
gilles.gauvin@cegetel.net

quées de témoignages sincères, parfois virulents, pour déplorer le fait que ni les adultes présents, ni leurs enfants n'avaient entendu parler de l'esclavage des Noirs à l'École. L'article 2 de la loi du 21 mai 2001, dite "*Loi Taubira*" du nom de la députée de Guyane qui l'a portée, stipulait que « *les programmes scolaires et les programmes de recherche en histoire et en sciences humaines accorderont à la traite négrière et à l'esclavage la place conséquente qu'ils méritent*<sup>3</sup> ».

La question de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions est théoriquement abordée dans les programmes scolaires au cycle 3 de l'école primaire (CE2-CM1-CM2), en classe de 4<sup>ème</sup> au collège et en classe de Seconde au lycée. Les programmes du primaire et du lycée ont été rénovés en 2002 et on note une formulation explicite de la question par rapport aux programmes précédents. Sans reprendre dans le détail l'analyse réalisée par le CPME<sup>4</sup> sur le sujet, nous pouvons rappeler que les nouveaux programmes du primaire indiquent que parmi les quatre « *Points forts* » de la période 1492-1815, il est important de présenter aux enfants « *une nouvelle forme d'esclavage avec la traite des Noirs* ». On demande également aux enseignants de faire étudier « *les esclaves d'une plantation* » parmi les « *Personnages et groupes significatifs* » qu'ils sont tenus d'aborder sur la période. Pour l'étude du XIX<sup>e</sup> siècle (1815-1914), la date de l'abolition de l'esclavage en 1848 a fait son apparition dans les programmes – associée au suffrage universel masculin – ainsi que Victor Schœlcher parmi les « *Personnages et groupes significatifs* » qui doivent faire partie de la culture commune des élèves.

Au lycée, la question est abordée en classe de Seconde. Six thématiques balayant l'histoire de l'Europe de l'Antiquité au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle trouvent place dans les nouveaux programmes de 2002. On y indique qu'« *une attention particulière est accordée à l'exclusion persistante des femmes de la vie politique et à la difficile abolition de l'esclavage* ».

Les programmes d'histoire du collège, qui datent de 1997, sont actuellement en cours de refonte et seront progressivement mis en application à partir de la rentrée 2009. Aucune mention explicite de la traite négrière ne figurait

dans le livret d'accompagnement de ces programmes, de même qu'on ne mentionnait nulle part l'abolition de 1794 et l'importante révolte de Saint-Domingue pour l'étude de la période révolutionnaire. La question de l'esclavage des Noirs se limite à l'apprentissage d'un repère chronologique, parmi l'ensemble des dates-repères à acquérir durant les années de collège : « *1848 Deuxième République – Suffrage universel masculin ; Abolition de l'esclavage* ».

Parallèlement à l'analyse des programmes officiels, le CPME a également réalisé une étude sur la place accordée à la question par les manuels scolaires. La première réalité à rappeler sur le sujet est que les éditeurs de manuels sont des entreprises privées, sans aucun lien formel avec le ministère de l'Éducation nationale. Même s'il est de leur intérêt de répondre aux attentes des enseignants par rapport aux directives des programmes (les manuels sont d'ailleurs rédigés pour ce faire par des équipes d'enseignants), rien n'oblige, dans l'absolu, un éditeur à focaliser l'attention sur un sujet particulier.

Malgré les changements intervenus dans les programmes en 2002, les manuels destinés au primaire restent en fait très lacunaires. Lors de la rencontre entre le CPME et les éditeurs, ces derniers ont expliqué que la refonte des manuels du primaire n'était pas une priorité pour de simples raisons économiques. En effet, les municipalités qui ont en charge l'achat des manuels pour le primaire renouvellent peu leurs achats – faute de moyens. Par ailleurs, les éditeurs constatent que les professeurs des écoles utilisent essentiellement des fiches pédagogiques pour construire leurs séquences de cours. C'est donc la loi de l'offre et de la demande qui commande directement la production sur ce niveau. Les manuels de lycée édités depuis les nouveaux programmes de 2001 ont par contre tous intégré une double page sur la question de l'abolition de l'esclavage, en général en lien avec la période révolutionnaire et la révolte de Saint-Domingue.

Faut-il y voir la conséquence des travaux rendus par le CPME au Premier ministre, des circulaires internes diffusées par l'Éducation nationale (suite aux séances de travail avec le CPME) sur le devoir de mémoire<sup>5</sup>, et de

l'annonce d'une date de commémoration nationale dans le calendrier républicain<sup>6</sup> ? Toujours est-il que les rééditions des manuels d'histoire de 4<sup>ème</sup> ont intégré depuis 2006, avant même tout changement officiel de programme, des dossiers ou des exercices consacrés à la question, suivant ainsi les évolutions intervenues dans les manuels de Seconde. Enfin, le document d'orientation réalisé par l'Inspection générale d'Histoire-Géographie<sup>7</sup> et destiné à accompagner la mise en œuvre du socle commun en attendant la refonte des programmes souligne, pour « *la mise en cohérence avec le socle* » en classe de 4<sup>e</sup>, que « *l'étude des traites négrières est intégrée à la présentation du grand commerce européen* ».

S'il est inexact d'affirmer que l'Ecole de la République a fait l'impasse sur la question de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, il faut bien reconnaître cependant que la place accordée à cette histoire est restée jusqu'à présent fort marginale. Il en est d'ailleurs de même pour d'autres sujets d'importance : il suffit de penser à la manière dont est évoquée, au même titre que l'esclavage des Noirs, la question de la place des femmes dans la société française...

## Les moyens d'un enseignement renouvelé

Les évolutions des programmes depuis 2002 et les différentes circulaires parues ensuite peuvent apparaître modestes, mais elles soulignent néanmoins la réelle prise en compte des lacunes existantes sur l'enseignement de cette question en France. Le séminaire national organisé par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire le 10 mai 2006 a sans doute constitué un point de départ "officiel" pour faire un bilan et tracer des perspectives nouvelles. Ainsi pour ne retenir que cet exemple, le point réalisé sur les programmes scolaires indique, concernant l'école primaire, que « *dans les "réussites et les échecs" du mouvement des Lumières, de la Révolution française et du Premier Empire, le programme permet d'indiquer l'abolition de l'esclavage en 1794 et son rétablissement en 1802<sup>8</sup>* ». Encore faut-il

que les enseignants prennent connaissance de ces remarques.

Il est donc nécessaire que la réécriture des programmes officiels et des documents d'accompagnement, qui sont censés être les "livres de bord" des enseignants, formalise ces suggestions et changements de perspectives en leur donnant une plus grande lisibilité. Dans la masse des sujets que se doivent de traiter les enseignants "spécialisés" du secondaire et les "généralistes" du primaire, il est en effet impossible que la grande majorité d'entre eux aient le temps de se plonger dans une documentation "spécifique" sur un sujet qui n'apparaîtrait qu'à la marge des instructions ministérielles.

Lors des séances de travail entre les inspecteurs généraux d'Histoire-Géographie et le CPME, il est également clairement apparu la nécessité, suite au premier séminaire national, d'impulser des dynamiques académiques au niveau de la formation continue des enseignants. Tout comme c'est le cas, par exemple, pour l'éducation au développement durable, c'est en effet par ce biais que les enseignants peuvent suivre l'évolution des problématiques et faire évoluer leurs connaissances. C'est ainsi que l'Académie de Rouen a intégré au sein du Plan Académique de Formation (PAF), depuis l'année scolaire 2006-2007, un stage sur la question.

Un autre moyen de développer cet enseignement est de mettre en réseau les expériences pédagogiques existantes. La commémoration du 10 mai a d'ailleurs mis en évidence des travaux entrepris dans de nombreuses académies, parfois depuis plusieurs années. Il serait important que ces réalisations soient mises à disposition des enseignants en quête d'exemples. Il existe en effet aujourd'hui sur les sites internet des académies nombre de suggestions de séquences pédagogiques sur les thèmes au programme. Les inspecteurs d'Histoire-Géographie de l'académie de Rouen ont ainsi mis en ligne une rubrique « *Mémoires de l'esclavage<sup>9</sup>* » dont l'objectif est de proposer des ressources (bibliographie, chronologies, séquences, liens internet) et de susciter des projets. Il serait également intéressant que ces réseaux d'échange académiques facilitent la recherche d'activités déjà mises en ligne sur les sites de certains éta-

blissements scolaires<sup>10</sup>. C'est d'ailleurs toute la richesse du réseau des écoles associées de l'UNESCO que de mettre en relation des établissements scolaires sur cette thématique, comme pour d'autres<sup>11</sup>. Mais sans s'investir forcément dans un projet lourd, comme le font les établissements du réseau, il devrait être possible d'offrir une "boîte à outils" à l'ensemble des enseignants par l'intermédiaire des sites académiques.

Les outils pédagogiques ne sont pourtant pas inexistantes et le CPME en a fait par exemple un recensement dans son premier rapport. Il existe de nombreuses productions dans les départements d'outre-mer (DOM), mais il n'est pas toujours facile pour les professeurs métropolitains d'en connaître l'existence et encore moins parfois de se les procurer. L'importance prise par la problématique des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions depuis la loi du 10 mai 2001, puis le choix du 10 mai comme date de commémoration nationale depuis 2006, ont par ailleurs conduit à de nombreuses publications à destination du grand public, des enseignants et des élèves<sup>12</sup>. De même les sites internet offrant dossiers ou iconographies se sont multipliés ou ont pris une meilleure lisibilité sur la toile<sup>13</sup>.

Mais cet enseignement reste lié à la question primordiale de la recherche universitaire. Le rapport rendu par le CPME en janvier 2007 a mentionné plusieurs programmes de recherche initiés sur la thématique. Citons la création au sein du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) d'un Groupement de Recherche International (GRI) portant le nom de « *Centre International de Recherches sur les esclavages. Acteurs, Systèmes, Représentations* ». Disposant d'un site internet<sup>14</sup>, ce GRI permet à la fois aux chercheurs et aux enseignants de disposer d'un outil d'information important. Suite à la demande du CPME, la direction des Archives Nationales a publié en 2007 un « *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* ». Par ailleurs, après une suggestion du CPME, la Direction des musées de France a entrepris un inventaire des objets des musées relatifs à la traite négrière, à l'esclavage et leurs abolitions. L'inventaire en cours est d'ailleurs consultable

sur le site internet du CPME. Pour aider à la recherche, le CPME remet également chaque année des prix de thèse universitaire, mais il a souligné dans son dernier rapport l'importance de « *la création d'un laboratoire interuniversitaire doté de moyens propres et ouvert à une perspective internationale* » ainsi que la création d'un « *Centre national pour l'Histoire de la Mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* ». Il s'agit donc là de perspectives à moyen et long terme, mais sans cette institutionnalisation de la recherche il sera difficile d'envisager le renouvellement de l'enseignement de l'histoire qui reste très imparfait sur ce sujet. Dans son essai sur la « *question noire* », M. Cottias (2007) souligne tout l'enjeu social directement lié à l'enjeu de la recherche et de l'enseignement : « *continuer à faire une histoire nationale sans histoire de l'esclavage ne peut que produire soit des discours ineptes et idéologiques de tous bords, soit un rejet total du projet national, soit encore le développement d'idées fragmentées construites à partir de leur propre lieu et utilisant l'esclavage comme ressort politique* ».

## Comment enseigner cette histoire ?

Si il semble bien que l'Ecole ait pris conscience de l'importance d'un enseignement plus approfondi de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage organisés par les Européens, mais également de l'histoire de la colonisation qui lui est liée, il est donc essentiel, en liaison avec l'évolution des problématiques de la recherche scientifique, que cet enseignement soit repensé.

Tout d'abord, il est clair que cette histoire doit être pensée et enseignée à l'échelle nationale. En effet, depuis février 2000, les DOM disposent d'une adaptation des programmes scolaires « *afin de permettre d'adapter l'enseignement de l'histoire et de la géographie (...) à la situation régionale et à un héritage local* ». Dans ce cadre la question de la traite et de l'esclavage a bien entendu une place importante. D'ailleurs les éditeurs nationaux ont bien compris l'intérêt, en termes de marché, de cette "régionalisation" partielle du programme en publiant des manuels d'histoire régionale spécifiques aux DOM



(manuels qui, par ailleurs, peuvent être des sources documentaires très riches pour les enseignants de l'Hexagone). Mais la justification apportée par les éditeurs n'est parfois pas sans poser problème concernant la conception de l'identité nationale française. Ainsi dans le manuel 4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup> édité en 2001 par Hatier International à destination de la Réunion, on explique que « *ce manuel d'histoire et de géographie propose à travers une lecture des programmes adaptés, entrés en vigueur en septembre 2000, des éléments propres à forger l'identité réunionnaise* ». On dépasse donc ici le cadre des simples « *exemples régionaux* » sur lesquels on demande aux enseignants de s'appuyer pour décliner certains points du programme officiel. Cela signifie-t-il que l'on doit substituer l'identité locale à l'identité nationale comme cadre à la formation du citoyen ? Pourquoi ne pas rédiger alors des manuels « *propres à forger l'identité corse* » ou « *propres à forger l'identité basque* » ? Par ailleurs, que faut-il entendre par « *identité réunionnaise* » dans le cadre d'un programme scolaire ? Ces questions relatives aux liens à concevoir dans l'enseignement entre identité nationale et identités régionales et, plus largement, à la définition même du concept d'identité ne sont pas des questions mineures<sup>15</sup>. Elles méritent d'être prises en compte dans toute réflexion sur l'enseignement. Le roman de l'histoire nationale, construit par l'École de la Troisième République, avait donné du sens à la construction de la nation française, mais était imparfait sur de nombreux points de vue : histoire des grands noms et des grandes batailles, il délaissait les individus et les « *minorités* ». Par un mouvement de balancier lié à la crise économique et à la fin du « *carcan politique* » qui pesait sur la société française jusque dans les années 1970, on a vu alors l'émergence d'une « *Mémoire nationale* ». Tout l'enjeu de l'enseignement de l'Histoire en France aujourd'hui est donc de pouvoir proposer un récit historique, c'est-à-dire donnant sens et cohésion à la nation, en prenant en compte l'ensemble des populations et des espaces géographiques liés à l'histoire nationale sans se laisser porter par les dérives mémorielles. C'est ce que nous définissons par l'idée d'histoire partagée.

D'autre part, dans l'approche d'un enseignement de l'histoire cherchant à « *forger une identité* », pourquoi seuls les enfants des anciennes colonies esclavagistes devraient-ils recevoir un enseignement historique approfondi sur le sujet de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions ? Se limiter à une telle approche aliène au contraire les dérives mémorielles. En outre, ces présentations autocentrées sur un territoire pour l'histoire de ce qui a représenté une première grande forme de mondialisation, conduisent à une vision réductrice du phénomène. Il est donc essentiel d'arriver à produire sur ce sujet une histoire partagée par tous les espaces géographiques et toutes les composantes de la nation française qui en sont les héritiers.

Repenser l'enseignement de cette histoire, jusque-là limitée à l'histoire de l'abolition octroyée par la « *générosité* » de la Deuxième République<sup>16</sup>, passe également par une série d'inflexions soulignées par le CPME dans son dernier rapport : ne pas se limiter à l'évocation du commerce dit « *triangulaire* » ; aborder la question de la vie quotidienne des plantations ; mettre en évidence les résistances à l'esclavage autour de la question de la révolte de Saint-Domingue et d'autres phénomènes de résistance qui se produisirent dès les débuts de la colonisation et de la mise en place du système esclavagiste dans toutes les colonies concernées ; souligner dans l'étude de la Révolution française la première abolition de l'esclavage de 1794 ; mettre l'abolition de 1794 et le rétablissement de l'esclavage par Bonaparte en 1802 dans la liste des « *repères fondamentaux* » ; évoquer le Code Noir lors de l'étude de la Monarchie absolue de Louis XIV ; faire réfléchir les élèves de 4<sup>ème</sup> à la notion de *crime contre l'humanité* à partir de la question de l'esclavage et de la traite négrière ; rendre plus visibles les productions pédagogiques faites sur le sujet dans le cadre du prix des Droits de l'Homme René Cassin ; enfin conduire l'étude de ces thèmes à travers une approche pluridisciplinaire. Toutes ces pistes, proposées aux instances de l'Inspection Générale d'Histoire, peuvent ainsi constituer le point de départ d'une dynamique pédagogique qui reste à mener.

## Conclusion

La remise en cause relativement récente de l'enseignement de la question de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions, tout comme celui du fait colonial, est liée à l'évolution de la société française et donc à la pression des revendications mémorielles. Il n'y a en cela rien de surprenant car les programmes scolaires n'ont cessé d'évoluer au fil du temps du fait de l'évolution des problématiques de la recherche qui ne sont pas indépendantes des sociétés où elles se formulent. Et l'intervention du législateur peut être nécessaire pour que la République se donne les moyens de travailler sur les "oublis" de son histoire. Le choix d'un programme scolaire est d'ailleurs un acte politique, dans le sens le plus noble du terme, puisqu'il définit les axes de la construction de l'identité nationale. Toute la difficulté, due au brouillage médiatique de plus en plus fort mais aussi aux clivages – qui ont toujours existé – entre historiens professionnels, est que la recherche historique garde toujours la garantie d'aboutir en toute indépendance à ses propres conclusions et que ses résultats ne soient pas dictés par une volonté politicienne. Nourrie des résultats de cette recherche, l'Education Nationale doit donc se montrer tout aussi capable de ne pas sombrer dans une dérive mémorielle que de s'ouvrir à des problématiques nationales et internationales jusque-là impensées.

- 1 Sur le sujet voir Vergès (2006).
- 2 Le Comité pour la mémoire de l'esclavage a été institué par décret du Premier ministre en date du 5 janvier 2004. (Voir le J.O. n°4 du 6 janvier 2004, p. 431). Un premier Comité avait été institué par la loi n°83-550 du 30 juin 1983 relative à la commémoration de l'abolition de l'esclavage en France. N'ayant jamais été installé officiellement, il a laissé la place au Comité présidé par Maryse Condé et nommé en janvier 2004.
- 3 La loi n°2001-434 du 21 mai 2001 est parue au J.O. n°119 du 23 mai 2001.
- 4 Voir les rapports du CPME disponibles en ligne sur le site <http://www.comite-memoire-esclavage.fr/>. Nous renvoyons le lecteur à ce rapport pour les références précises à tous les documents officiels de l'Education Nationale dont

nous citons ici quelques extraits.

- 5 Voir la circulaire n°2005-172 du 2 novembre 2005 parue au B.O. n°41 du 10 novembre 2005 intitulée « *Devoir de Mémoire : mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions* » et la circulaire n°2006-068 du 14 avril 2006 parue au B.O. n°16 du 20 avril 2006 proposant aux enseignants une série de textes à débattre avec leurs élèves.
- 6 L'annonce du 10 mai comme date de commémoration nationale des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions a été faite le 30 janvier 2006 par le Président de la République Jacques Chirac.
- 7 Le document peut être téléchargé depuis le site [http://hist-geo.ac-rouen.fr/site/article.php3?id\\_article=5100](http://hist-geo.ac-rouen.fr/site/article.php3?id_article=5100).
- 8 Ce bilan peut être téléchargé depuis le site <http://eduscol.education.fr/D0090/esclavage.htm>
- 9 [http://hist-geo.ac-rouen.fr/site/rubrique.php3?id\\_rubrique=79](http://hist-geo.ac-rouen.fr/site/rubrique.php3?id_rubrique=79)
- 10 Voir par exemple les activités menées dans le cadre de la commémoration du 10 mai au collège J.Y. Cousteau de Caudebec-lès-Elbeuf (76) : <http://colleges.ac-rouen.fr/cousteau/index2.html>
- 11 Les thèmes proposés sont les suivants : Problèmes mondiaux et rôle des Nations Unies ; Droits de l'homme, Démocratie et tolérance ; Apprentissage interculturel ; Environnement et développement durable ; Patrimoine mondial. Voir le site du Réseau : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france\\_830/commission-francaise-pour-unesco\\_3962/les-reseaux\\_3966/ecoles-associees-unesco\\_4554/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/actions-france_830/commission-francaise-pour-unesco_3962/les-reseaux_3966/ecoles-associees-unesco_4554/index.html)
- 12 Voir par exemple Dorigny, M. & Gainot B. (2006) et Gauvin, G. (2007).
- 13 Citons, à titre d'exemple, les dossiers pédagogiques récemment mis en ligne par le Scéren (réseau des CNDP et CRDP) : <http://www.cndp.fr/memoire/> ou, depuis plusieurs années, les dossiers mis en ligne par les archives municipales du Havre : <http://cddp76.ac-rouen.fr/archives/t1.htm>
- 14 <http://www.esclavages.cnrs.fr/>
- 15 Voir par exemple Grosser, A. (2007).
- 16 Le nom de Victor Schœlcher, sous-secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies dans le gouvernement provisoire de 1848, qui est attaché à l'abolition proclamée par la Deuxième République (et qui fait partie des repères historiques à enseigner), est ainsi rejeté par de nombreuses mémoires antillaises à cause du culte paternaliste dont il a été l'objet.

## Références

- Andrieu C., Lavabre, M.C. & Tartakowski, D. (2006). *Politiques du passé*. Aix-en-Provence : Publications de l'Université de Provence.
- Cottias, M. (2007). *La question noire. Histoire d'une construction coloniale*. Paris : Bayard.
- Comité pour la Mémoire de l'Esclavage (2006). *Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Paris : La Découverte.
- Dorigny, M. & Gainot B. (2006). *Atlas des esclavages*. Paris : Editions Autrement.
- Direction Générale de l'enseignement scolaire (2007). *La traite négrière, l'esclavage et leurs abolitions*. Séminaire national organisé le 10 mai 2006 au Carré des sciences à Paris. Versailles : Scérén – CRDP Académie de Versailles.
- Dupuy F. & Lucas R. (2002). Les enjeux de la mémoire. Esclavage, marronnage, commémorations. *Cahiers d'histoire*, n° 89.
- Gauvin, G. (2007). *Abécédaire de l'esclavage des Noirs*. Paris : Editions Dapper.
- Larcher S. & Saint-Victor J. de (2006). La mémoire de l'esclavage et ses dérivés. *Cités*, n° 25.
- Grosser, A. (2007). *Les identités difficiles*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Sibille, C. (2007). *Guide des sources de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions*. Paris : Documentation française.
- Vergès, F. (2006). *La mémoire enchaînée. Questions sur l'esclavage*. Paris : Albin Michel.
- Vergès, F. (2007). Usages publics de l'histoire en France. *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 85.
- Weil, P., & Dufaix, S. (2005). *L'esclavage, la colonisation et après... France, Etats-Unis, Grande-Bretagne*. Paris : Presses Universitaires de France.

# Faire Savoirs

Sciences humaines et sociales en région PACA

n° 7 - juillet 2008



## L'île de la Réunion : regards contemporains

**Coordination : Philippe Vitale**

thèses

**Lionel Dany**

*La drogue et le cannabis : approche psychosociale*

**Laurence Nicolas**

*Beauduc : l'utopie des gratte-plage*

lecture

**Philippe Langevin & Jean-Claude Juan**

*Marseille, une métropole entre Europe et Méditerranée*